

# PRO' MOBILITÉ



Améliorer les déplacements, optimiser l'activité

## Forum Entreprises et Mobilité

4 décembre 2018





## Jean-François De Caffarelli

Caisse des dépôts,  
Chef de projet en charge du Plan de mobilité

*Le plan de mobilité du groupe Caisse des dépôts*

# PLAN DE MOBILITE

## de la Caisse des Dépôts

1 – L'organisation de la démarche

2 – Le diagnostic

3 – L'état des lieux

4 – Le plan d'action

5 – La mise en œuvre

**Forum Pro'Mobilité 2018 – 04/12/2018**

# PLAN DE MOBILITE

## 1 – L'organisation de la démarche

---

### Un projet conduit exclusivement avec des moyens internes - L'organisation mise en place :

- Pilote (direction de programme RSE)
- Chef de projet
- Comité de pilotage associant la direction de la performance économique et immobilière, la direction juridique, la direction des ressources humaines et les représentants de la direction des retraites et de la solidarité et de la direction du réseau et des territoires
- Comités de projet – Paris, Angers et Bordeaux – qui pourront mettre en place des groupes de travail thématiques ponctuels suivant les besoins (ex : accès aux bâtiments, utilisateurs...)

### Outre les acteurs internes, ces travaux ont été conduits en concertation avec les acteurs externes :

- Autorités organisatrices du transport
- Exploitants des réseaux de transport public
- Délégations régionales de l'ADEME.

# PLAN DE MOBILITE

## 1 – L'organisation de la démarche

---

### Les étapes :

- ❑ Etape 1 : mise en place des différentes instances et partage des objectifs
  
- ❑ Etape 2 : réalisation du diagnostic (état des lieux, identifications des freins et solutions envisageables)
  - ❑ De novembre 2016 à septembre 2017
  
- ❑ Etape 3 : définition des solutions, élaboration du Plan de mobilité et phases de validation (Comité de pilotage, CHSCT)
  - ❑ De septembre à novembre 2017
  
- ❑ Etape 4 : mise en œuvre du PDE
  - ❑ Lancement en février 2018

# PLAN DE MOBILITE

## 1 – L'organisation de la démarche

---

### Le Plan de mobilité comprend :

- ❑ Des mesures générales applicables à tous les sites,
- ❑ Des mesures spécifiques qui tiennent compte des spécificités "locales" pour chacun des sites concernés par la loi soit a minima quatre "PDE spécifiques" :
  - Paris 7ème (1 800 personnes)
  - Paris 13ème (1 300 personnes)
  - Angers ( 650 personnes)
  - DRS Bordeaux ( 1 300 personnes)

**Situation des directions régionales** : en-dessous du seuil de 100 personnes il y a peu d'intérêt à élaborer un plan de mobilité (d'où le seuil retenu par le législateur). Dans ce cas, l'optimisation des déplacements peut passer par des solutions locales sans avoir recours au formalisme du Plan de mobilité ou par la participation à un plan de mobilité interentreprises

# PLAN DE MOBILITE

## 2 – Le diagnostic

---

**Le diagnostic a été posé à partir :**

- ✓ **Du bilan carbone de l'EP**
- ✓ **D'un questionnaire relatif à la mobilité durable a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs à l'été 2015 (taux de réponses 62 %).**
  
- ❑ En 2016, les déplacements ont généré 23% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'EP, soit 11 000 t Eq CO2 :
- ❑ Les déplacements domicile–travail des 6 000 collaborateurs permanents et non permanents de l'EP ont généré 4 700 t Eq CO2 soit 42 % de ce total
- ❑ Les déplacements professionnels ont généré 3 400 t Eq CO2 soit 30 % de ce total
- ❑ Les déplacements des visiteurs ont généré 3 000 t Eq CO2 soit 27 % de ce total

# PLAN DE MOBILITE

## 2 – Le diagnostic

---

**Concernant les trajets domicile-travail, les résultats d'une enquête réalisées en 2015 auprès des collaborateurs (taux de réponse : 62%) :**

- En moyenne près de la moitié des collaborateurs parcourent 10 km ou moins pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail, et trois quarts parcourent au maximum 25 km,
- 72 % des collaborateurs n'utilisent qu'un seul mode de transport et 21 % deux modes.
- Quel que soit le mode de transport utilisé, les motivations avancées sont en général la rapidité, l'aspect pratique et l'absence d'alternative.
- La moitié des collaborateurs ayant répondu à l'enquête disposent d'un abonnement transport en commun, mais la voiture reste le principal moyen de déplacement en province.
- La pratique du covoiturage est peu répandue même au sein des sites où l'usage de la voiture est prépondérant : 4 % à Angers, 8 % à Bordeaux, 4 % en DR et moins de 1 % à Paris.
- En province, les trajets domicile-travail sont très fréquemment l'occasion d'accomplir d'autres activités, généralement liées à la vie familiale (70 %). A Paris, cette pratique est moins répandue (38 %).



# PLAN DE MOBILITE

## 2 – Le diagnostic

---

**Sur les sites principaux de l'EP, trois situations spécifiques :**

✓ **Pour les sites parisiens :**

Une très bonne accessibilité par l'ensemble des moyens de transport du fait d'un réseau dense d'infrastructures routières et de transports collectifs et de services Vélib et Auto-lib.

Les transports en commun constituent le mode dominant de déplacement;

Le vélo concerne 8 à 10 % des collaborateurs.

Le télétravail : 5% des collaborateurs

# PLAN DE MOBILITE

## 2 – Le diagnostic

---

**Sur les sites principaux de l'EP, trois situations spécifiques :**

✓ **Pour le site d'Angers :**

L'implantation multi-sites quasi en centre-ville devraient favoriser les transports en commun, la marche à pied et le vélo. Cependant, compte tenu de la fluidité des déplacements dans la ville d'Angers et des facilités de stationnement, le recours à la voiture est privilégié par la majorité des collaborateurs (72%).

Compte tenu des habitudes de déplacement en automobile des collaborateurs, les possibilités offertes par le réseau de transport en commun de l'agglomération angevine sont sans doute insuffisamment connues.

L'utilisation du vélo reste limitée.

3 % des effectifs pratiquaient le télétravail en 2017

Le déménagement partiel des effectifs en 2019 au pôle tertiaire de la gare Saint-Laud devrait être l'occasion de faire évoluer les comportements de déplacement (places de stationnement moins nombreuses)

# PLAN DE MOBILITE

## 2 – Le diagnostic

---

### Sur les sites principaux de l'EP, trois situations spécifiques :

#### ✓ Pour le site de Bordeaux :

La localisation de l'établissement sur le site de Bordeaux-Lac, en périphérie, privilégie l'accès en voiture par rapport aux autres modes de déplacement (88%)

L'accès par les transports collectifs a été néanmoins amélioré : le tramway dispose d'un arrêt à 800 mètres de l'établissement et plusieurs arrêts de bus se situent à proximité.

11% des personnes interrogées déclarent utiliser le vélo

Le site de Bordeaux a été un site pilote pour le télétravail :11% de télétravailleurs

Le site de Bordeaux participe depuis 2012 à un plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone d'activités de Bordeaux-Lac

Le déménagement prévu sur un site contigu à la gare Saint-Jean sera davantage propice aux mobilités douces et aux transports collectifs

## PLAN DE MOBILITE

### 3 - L'état des lieux

---

**Dans le cadre de son fonctionnement interne, l'EP a lancé en 2010 son programme « Ecotidien, ensemble plus responsables », qui a pour objectif de :**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Mettre en œuvre des pratiques responsables dans le fonctionnement interne

**Ce programme a intégré dès l'origine des actions volontaristes sur les déplacements professionnels :**

- L'expérimentation de tiers-lieux permet d'offrir aux collaborateurs différents lieux de réunion afin de limiter leurs déplacements
- Le plan d'action "Numérique Responsable" intègre la poursuite d'incitation à l'utilisation de la visioconférence ( 87 salles de visioconférences, 15 589 visioconférences dans l'année pour 10 560 heures )
- Renforcement de l'encadrement de la gestion du parc des véhicules
- Actualisation en cours de la charte voyage.

## **PLAN DE MOBILITE**

### **3 - L'état des lieux**

---

#### **L'accord relatif à la mise en place du télétravail pour les personnels de la Caisse des Dépôts et consignation de juin 2011**

Après une expérimentation de près de quatre années d'une Charte du Télétravail, la direction et les partenaires sociaux ont signé un accord à durée indéterminée, qui réaffirme que le télétravail est un mode d'organisation du travail qui permet notamment une bonne articulation entre vie privée et vie professionnelle.

#### **Le recours à de nouveaux outils d'accès aux actions de formation**

Le plan de formation de la Caisse des Dépôts intègre les nouvelles modalités d'apprentissage que sont le e-learning et les classes virtuelles.

Ainsi la formation par classe virtuelle est développée pour former à distance les collaborateurs situés en région sur des nouveaux modules selon des formats courts et interactifs.

# PLAN DE MOBILITE

## 3 - L'état des lieux

---

### L'accord Qualité de Vie au Travail (QVT) au sein de l'EP de juillet 2016

Cet accord comporte six mesures en lien avec la mobilité :

- Expérimenter une nouvelle modalité d'organisation du temps de travail : « la semaine de 4 jours »
- Promouvoir les déplacements en transports en commun et propres
- Faciliter les déplacements intersites des agents
- Optimiser la procédure d'accès au télétravail et ses modalités d'exercice
- Développer l'accès des agents à des « tiers-lieux » de travail
- Faciliter l'exercice des fonctions des travailleurs nomades.

# PLAN DE MOBILITE

## 3 - L'état des lieux

---

### Historique des actions « Mobilité » sur le site de Bordeaux

- Une démarche de PDIE engagée depuis 2012 par le Club des entreprises de Bordeaux Maritime et le concours de la CUB, l'ADEME et la CCI (Club de la Mobilité de Bordeaux) pour faciliter les déplacements au quotidien entre le domicile et le lieu de travail en tenant compte des grands chantiers qui ont impacté le quartier (nouveau pont Chaban, le Grand Stade, l'extension de la ligne C du tramway et le nouveau quartier Gingko)

# PLAN DE MOBILITE

## 4 – Le plan d'action

---

**Le Plan de mobilité s'intègre aux différentes politiques sociales et d'environnement du travail déjà en cours au sein de l'EP. Il a pour objet de conforter les actions existantes susceptibles de contribuer à ses objectifs et d'initier des actions nouvelles dont le besoin a été exprimé au cours de son élaboration, tout en préservant à la fois la cohérence d'ensemble.**

**Au regard de la charge induite par l'élaboration du Plan de mobilité principal et des plans de mobilité spécifiques, il a été fait de donner la priorité à l'élaboration de mesures visant à optimiser les déplacements domicile-travail et accompagner les collaborateurs pour l'adoption de modes de déplacements doux.**



# PLAN DE MOBILITE

## 4 – Le plan d'action

---

Le Plan de mobilité de la Caisse des dépôts comprend des mesures générales qui s'appliquent à tous les sites et des mesures spécifiques qui tiennent compte des spécificités "locales" pour chacun des sites comportant plus de 100 salariés, soit quatre " Plans de mobilité spécifiques" propres :

- ✓ Aux sites parisiens situés dans le 7ème et 13ème arrondissement
- ✓ Au site d'Angers
- ✓ Au site de Bordeaux.

Les principales mesures prévues se structurent selon trois axes :

**Axe 1** : Réduire les besoins en déplacement

**Axe 2** : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle dans un contexte de réduction des places de stationnement dans les implantations nouvelles

**Axe 3** : Rationaliser les déplacements en voiture

# PLAN DE MOBILITE

## 4 – Le plan d’action

---

### Axe 1 : Réduire les besoins en déplacement

- Faciliter le recours au télétravail en optimisant la procédure d’accès et les modalités d’exercice
- Intensifier l’utilisation des outils de communication à distance : visio-conférence, Skype Entreprise
- Poursuivre et étendre des expérimentations de tiers-lieux
- Faciliter l’exercice de leurs activités par les travailleurs nomades
- Expérimenter la semaine de quatre jours
- Intégrer la problématique de la desserte par les transports en commun dans le choix de l’offre de logements (mission sociale).

# PLAN DE MOBILITE

## 4 – Le plan d’action

---

### **Axe 2 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle dans un contexte de réduction des places de stationnement dans les implantations nouvelles**

- Inciter à l’utilisation des transports en commun
- Promouvoir l’indemnité kilométrique vélo mise en place au 01/01/2017 à destination des collaborateurs pour le trajet entre le domicile et le travail
- Développer la mise à disposition de garages à vélos, d’équipements à destination des cyclistes sur les sites
- Poursuivre l’expérimentation de l’introduction des vélos à assistance électrique dans la gamme des véhicules de fonction et de service de l’EP
- Communiquer et sensibiliser les agents sur l’éco-mobilité et mettre en avant des bénéfices de la marche lors d’événements liés à la mobilité
- Expérimenter des applications facilitant l’organisation de trajets multimodaux sur les transports en commun et mettre à disposition sur l’Intranet de l’EP des plans d’accès « intelligents » aux sites de la Caisse à destination des visiteurs

# PLAN DE MOBILITE

## 4 – Le plan d'action

---

### Axe 3 : Rationaliser les déplacements en voiture

- Prendre en compte des objectifs environnementaux dans la gestion de la flotte automobile
- Installer des bornes de chargement pour les véhicules électriques/hybrides
- Sensibiliser à la prévention du risque routier et à l'éco conduite

## PLAN DE MOBILITE

### 5 – La mise en œuvre

---

**La finalité principale du Plan de mobilité est de faire évoluer durablement les comportements collectifs et individuels de mobilité des agents de la CDC.**

L'animation du Plan de mobilité englobera les actions suivantes :

- ✓ Animation de groupes collaboratifs d'agents sur les bonnes pratiques des déplacements et sur les retours d'expériences sur les thématiques : du covoiturage, du vélo et des outils d'aide à la mobilité multimodale
- ✓ Recherche de solutions innovantes en participant à des démarches collectives de territoire et en participant à des instances d'échanges sur les plans de mobilité
- ✓ Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur les objectifs et les actions du Plan de mobilité

**La mise en œuvre de ces actions reposera notamment sur le partage de bonnes pratiques ; des pratiques à la fois éprouvées et adaptées aux situations concrètes des agents et des différents collectifs de travail.**

## PLAN DE MOBILITE

### 5 – La mise en œuvre

---

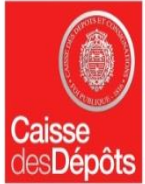
**La finalité principale du Plan de mobilité est de faire évoluer durablement les comportements collectifs et individuels de mobilité des agents de la CDC.**

L'animation du Plan de mobilité englobera les actions suivantes :

- ✓ Animation de groupes collaboratifs d'agents sur les bonnes pratiques des déplacements et sur les retours d'expériences sur les thématiques : du covoiturage, du vélo et des outils d'aide à la mobilité multimodale
- ✓ Recherche de solutions innovantes en participant à des démarches collectives de territoire et en participant à des instances d'échanges sur les plans de mobilité
- ✓ Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur les objectifs et les actions du Plan de mobilité

**La mise en œuvre de ces actions reposera notamment sur le partage de bonnes pratiques ; des pratiques à la fois éprouvées et adaptées aux situations concrètes des agents et des différents collectifs de travail.**

GROUPE



<https://www.caissedesdepots.fr/le-plan-de-mobilite-dentreprise-de-la-caisse-des-depots>